

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus. — Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES FOUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez M. HAVAS, LAFFITE et C^{ie}, place de la Bourse. — et rue Notre-Dame-des-Victoires, 22. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 16 DÉCEMBRE 1891

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT APRÈS LA SÉPARATION

L'un des hommes les plus considérables du parti radical, M. Goblet, a exposé récemment au Sénat la façon dont il comprendrait la situation réciproque de l'Église et de l'État après la séparation. La façon dont on applique maintenant le Concordat n'en faisant plus guère désirer le maintien à beaucoup de catholiques, il est bon de bien connaître les intentions des hommes politiques qui pourraient être prochainement appelés aux affaires en vue de procéder à une séparation équilibrée. A ce titre, cette partie du discours de M. Goblet doit être connue.

Messieurs, je conviens que cette séparation ne peut se faire sans garanties; garanties non pas pour l'Église, que l'État dans ce système ne connaît plus, ne doit plus connaître, mais garanties pour les citoyens à qui est due la libre pratique de leurs croyances et de leur culte. Si vous ne le concevez dans cet esprit vous ajoutez deux maux de plus à celui que vous prétendez enlever. Je dirai en la même sincérité que j'ai tout le respect du sentiment religieux et des croyances sincères, pour avoir jamais eu de nécessaires pour leur fonctionnement. L'État dans d'autres conditions que les conditions de liberté et d'équité. Ce doit être l'objet d'une loi sur les associations, loi qui doit assurer le libre exercice des cultes, en donnant aux associations, aux associations religieuses comme aux associations civiles, le moyen de posséder ce qui est nécessaire pour leur fonctionnement. (Bruits, mouvement prolongé à gauche et à droite.)

Vous arrêtez ma phrase avant qu'elle soit complétée. (Rires.) Je dis que je ne comprends cette loi sur les associations religieuses qu'à la condition qu'elle leur donne le droit de posséder ce qui est nécessaire à leur fonctionnement.

Pourquoi donc, si vous plait, le refuser aux associations religieuses, lorsque vous avez fait la même chose pour les syndicats professionnels? (Approbation au centre et à droite.)

Mais de même que vous devez accorder à ces associations ce qui est nécessaire à leur fonctionnement, de même, en limitant leur droit de possession, vous devez sauvegarder les droits incontestables de l'État. Si à une loi conçue dans cet esprit vous ajoutez deux mesures transitoires et, par exemple, cette mesure dont j'ai quelquefois parlé à la Chambre, qui consacrât aux membres du clergé en exercice leur traitement, titre viager, afin de permettre aux associations de se former et d'aboutir à une organisation nouvelle, je crois que par un ensemble de dispositions semblables vous auriez donné pleine satisfaction aux consciences religieuses, en même temps que vous auriez donné pleine sécurité, pleine garantie aux droits de l'État. (Mouvements divers.)

Quelques jours après, à la Chambre, un autre membre du parti radical, M. Pichon, interpellé par M. de Mun, a paru s'associer aux paroles de M. Goblet. Et M. de Mun a pu conclure ainsi, sans soulever de réclamations sur les bancs radicaux :

« Je tiens, Messieurs, à prendre acte de ces déclarations : elles peuvent être importantes pour l'avenir. Si nous a dit que la séparation ne pouvait se faire que par la libre pratique des cultes, en attendant sa constitution, une indemnité viagère pour les membres du clergé. Je retiens cette déclaration. »

Si l'on a, dans le parti radical, des hommes d'assez de cœur et de clairvoyance pour préparer un programme électoral inspirant de ces idées, nous pourrions bien avoir des surprises aux élections prochaines.

LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES entre la France et l'Autriche

London, 15 décembre. — Les journaux anglais du matin commentent la rupture des négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche.

Le Daily News dit que cette mesure n'est pas digne de la grande puissance.

Le Standard est d'avis que la démarche faite par le gouvernement français pour obtenir l'annulation de l'ordre d'expulsion d'un correspondant français en Bulgarie est une faute internationale.

Paris, 15 décembre. — L'Agence Havas a reçu de l'Agence officielle bulgare la dépêche suivante :

« Sofia, 14 décembre. — A la suite de l'expulsion du correspondant de l'Agence Havas, un échange de notes a eu lieu entre l'Agence diplomatique de France et le gouvernement bulgare. »

L'Agence de France proteste contre cette expulsion, demande que la mesure prise soit rapportée et que le correspondant français soit autorisé à continuer à travailler dans l'éventualité de sa rentrée en Bulgarie.

La note termine en demandant une réponse dans les 24 heures.

Dans sa réponse, le gouvernement bulgare s'est

plaint auprès de l'Agence de France du procédé d'expulsion, et son expulsion avait été déjà décidée il y a quelque temps; on avait reculé l'exécution de cette mesure; l'expulsion eut lieu quand on vit que le séjour de M. Chabourne constituait un danger pour la tranquillité du pays.

« Dès la réception de la réponse du gouvernement bulgare, M. Lami se rendit au ministère des affaires étrangères et déclara verbalement à M. Grelli qu'il avait ordre d'interrompre toute relation avec le gouvernement bulgare. »

Le Jour dit que M. Lami, notre représentant à Sofia, vient d'être officiellement rappelé; il quittera son poste aujourd'hui.

Les traités de commerce de l'Allemagne et leurs conséquences pour notre situation économique

On a beaucoup parlé ces temps derniers à propos des traités de commerce de l'Allemagne avec l'Autriche, l'Italie et la Belgique d'une sorte de Zollverein dirigé surtout contre les tendances protectionnistes de la France.

Le Nouvelliste de Rouen résumait dans un récent article cette situation et soutenait, de son côté, qu'il faut de chercher à nous attacher à l'Allemagne, non vis-à-vis, au contraire, qu'à se défendre de son milieu.

Voici quelle était l'argumentation de notre confrère rouennais :

« Quel-est qui a pu favoriser jusqu'à un certain point l'industrie allemande? C'est, personne ne l'ignore, l'article II du traité de Francfort, qui accorde à nos ennemis le traitement de la nation la plus favorisée. »

Or, en dénonçant tous nos traités de commerce et en renouveau l'article II, nous annulons implicitement le fameux article II, de telle sorte que l'Allemagne, si nous le voulons, se trouve obligée de subir notre nouveau tarif dans toute sa rigueur.

C'est le coup le plus fâcheux qui puisse être porté à son industrie, en grande partie alimentée par la France, et M. de Caprivi, malgré son peu d'habileté des questions économiques, l'a si bien compris qu'il avait écrit, « une guerre économique » venait à éclater « l'Allemagne serait certainement forcée d'abandonner successivement toutes ses industries principales. »

Au fond, et pour nous en tenir aux grandes lignes de la question, nous voisins de l'Ouest, effrayés par les conséquences inévitables de l'expulsion du futur tarif français, ont cherché à nous offrir une compensation, et, pour cela, ils ont dû, peut-être même abusé, de la prépondérance qu'ils exercent dans ce qu'ils appellent la Ligue de la paix.

L'Autriche et l'Italie étaient, du reste, d'autant moins fondées à le résister qu'elle leur offrait certains avantages assez appréciables pour leur agriculture, quoique payés bien cher par leur industrie.

Mais, dira-t-on, il n'y a pas que l'Italie et l'Autriche qui aient consenti des traités. C'est vrai; il y en a encore quelques autres États, notamment la Suisse et la Belgique; mais ce qui fait tout de suite remarquer, c'est que la Suisse a imposé ses conditions et non au subitume, et que la Belgique, — sur la politique de laquelle nous n'avons pas d'illusions à nourrir — trouve également de grands bénéfices dans ses nouvelles tractations.

En somme, la situation est celle-ci :

Nous sommes absolument libres vis-à-vis de l'Allemagne, et tant que nous ne commettrons pas la faute de traiter désavantageusement avec elle, nous pouvons nous en servir à notre profit. Nos ennemis ne tireront plus rien de celui-ci.

Par contre, nous jouissons, sans contestation possible, de tous les avantages concédés par l'Allemagne, dans les nouveaux traités, à toutes les nations contractantes.

Quelle est, dans ces conditions, de l'Allemagne ou de la France, celle des deux nations qui est en meilleure posture?

L'ALLOCATION DE LÉON XIII DANS LE CONSISTOIRE DE LUNDI

Rome, 15 décembre. — Dans son allocution aux cardinaux, le Pape, parlant de la situation de la Papauté devant l'Italie, a dit que l'attitude des ennemis qui l'entourent, était parfaitement viable pour tout le monde.

Les uns, a dit Sa Sainteté, vont directement au but et ne cachent pas leurs néfastes desseins. Ils dé-

noncent le Pape comme un ennemi et cherchent tous les prétextes pour le déshonorer, ainsi qu'on le témoignait les événements du 2 octobre.

Les autres dissimulent et font parade de leur modération, mais ils aspirent au même but et s'ils éprouvent à l'accomplissement de certains buts, c'est qu'ils y ont intérêt pour se justifier au dehors et, se consolider au dedans. Ils protestent de leur respect pour le pouvoir spirituel, mais ils prétendent lui assigner les limites que détermine leur bon plaisir.

Autre gréco aux uns et aux autres, la liberté du Souverain Pontife de communiquer avec les fidèles est de plus en plus diminuée, et à chaque occasion il est prouvé que la situation est chaque jour plus difficile et plus pénible.

« Il est ainsi en temps de paix, qu'advient-il en temps de guerre? »

Pourtant le Pape a toujours maintenu le même ligne de conduite. Il n'a point cessé de réclamer l'indépendance et son droit sur Rome, ainsi qu'il l'a fait officiellement. Le redoublement d'hostilité contre la Papauté vient donc d'ailleurs. Par la guerre à la Papauté l'on veut affaiblir et proscrire le nom chrétien.

Les ennemis du Saint-Siège cherchent à l'atteindre parce qu'ils estiment favorisés par les circonstances et qu'ils constatent au pas reculer de difficultés là où ils pouvaient en craindre, et où parfois même ils trouvent approbation et encouragement.

« Plus à Dieu que les chefs d'État s'en rendissent bien compte, ils comprendraient que leur intérêt est d'arrêter le cours de l'impérialisme et de l'immoralité, de fortifier l'autorité de l'Église, la plus grande des puissances morales, sans laquelle les autres deviennent vaines et sont ébranlées. »

« Que les catholiques, eux du moins, comprennent bien la situation générale faite à la religion, et, en particulier, quelle dessein sont ourdis contre le Siège apostolique, qu'un général ennemi, ils se seront plus étroitement autour du Pape, pour élever par leur constance une digue contre les attaques de l'impérialisme. »

Rome, 15 décembre. — On s'accorde à constater que l'importante allocution du pape au consistoire secret a été une réponse aux déclarations que M. di Rudini a faites au banquet de Milan touchant la politique ecclésiastique du ministère.

UNE OPÉRATION DANGEREUSE

On sait que nombre de chirurgiens sont arrivés à pratiquer, aisément et sans danger, certaines opérations extrêmement dures, tant qu'ils ont eu à leur disposition des excroissances morbides, le cancer et le sarcome, ainsi qu'un malade de la vie et la santé.

« D'après le docteur A. D., d'un hôpital militaire, était appelé pour opérer une jeune femme de vingt-trois ans, atteinte d'un cancer du sein, dans le quartier Saint-Sulpice, à Paris, atteinte d'un embonpoint tellement exorbitant que son ventre tombait jusque sur ses genoux. »

Le docteur D. de D., le mari de la jeune femme, qui n'a pas pu résister à l'envie de voir dans son bras, où elle était saine, elle se déclara alors, avec son mari, qu'elle ne consentait à aucune opération, à moins qu'elle ne pût être faite sans danger, le docteur, le docteur, se trouva présent lorsque le médecin arriva.

Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva.

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

« Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. Le docteur D. de D., qui avait déjà pratiqué de nombreuses opérations de ce genre, se trouva présent lorsque le médecin arriva. »

— Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus.

Le docteur A. M., regarda vivement d'assaut l'oreille de brusquer ainsi les choses, car il était en présence d'un cas exceptionnellement intéressant et qu'il aurait eu plaisir à suivre jusqu'au rétablissement de la malade.

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Le docteur D. de D., doit repartir dans trois mois pour le Mexique où il a l'intention de reprendre sa vie aventureuse dans les pampas. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »

« Vous voyez, monsieur, que tout est terminé. Votre femme vit. Vous êtes maintenant nous-mêmes nos honneurs, ou, en sortant d'ici, nous allons vous dénoncer au commissaire de police pour tentative d'assassinat. Et vous ne nous reverrez jamais plus. »